

Accusé de réception en préfecture 02B-242000354-20180412-CONS-AG-18-049 -DF

Date de réception préfecture : 04/05/2018

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Conseil du 12 avril 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Vote du Budget annexe « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI)

L'An Deux Mille dix-huit, le 12 avril à dix-sept heures trente, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 26 mars 2018.

PRESENTS:

Linda PIPERI, Michel PERETTI, Jean-Joseph MASSONI, Serena BATTESTINI, Julien MORGANTI, Ivana POLISINI, Marie-Dominique CARRIER, François-Xavier RIOLACCI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Jean BIAGGINI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Dominique ROSSI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Jacques PADOVANI, Lucien NATALI, Guy ARMANET, Valérie BIANCHI, Henri POYET, Michel ROSSI, François TATTI, Françoise VESPERINI

POUVOIRS:

| Jean ZUCCARELLI | à | François-Xavier RIOLACCI |
|------------------------|---|--------------------------|
| Mattea LACAVE | à | Linda PIPERI |
| Emma MUSSIER | à | Michel ROSSI |
| Emmanuelle de GENTILI | à | Michel PERETTI |
| Gilles SIMEONI | à | Ivana POLISINI |
| Michel SIMONPIETRI | à | Louis POZZO DI BORGO |
| Marie-Hélène VALENTINI | à | Jean-Jacques PADOVANI |

QUORUM: 21

ABSENTS:

Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Michel CASTELLANI, Marie-Paule HOUDEMER, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Louis MILANI, Etienne PERFETTI, Thérèse LORENZI, Catherine MEZZANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Noël VALERY

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 12 avril 2018

OBJET : Vote du Budget annexe « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI)

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'article L1530 bis du code général des Impôts ;

Vu la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu la délibération du 26 septembre 2017 actant la prise par anticipation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des risques Inondations ;

Vu la délibération du 26 septembre 2017, instaurant par anticipation la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des risques Inondations ;

Vu la délibération du 9 février 2018 fixant le montant de taxe GEMAPI à recouvrer pour l'exercice 2018 ;

Considérant que si une collectivité qui institue la taxe GEMAPI gère directement cette compétence, elle peut créer un budget annexe dédié ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer un suivi comptable spécifique de l'exercice de la compétence GEMAPI, pour laquelle la taxe GEMAPI a été levée ;

Vu l'avis favorable de la Commission Moyens, planification et transparence de l'action communautaire du 9 avril 2018 ;

Vu l'avis favorable du bureau du 9 avril 2018 ;

Vu le rapport de présentation n°1 :

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

OBJET: Vote du Budget annexe « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI)

DECIDE (Abstention M. Riolacci et Zuccarelli)

D'adopter le Budget Primitif 2018 du Budget de la gestion des risques aquatiques et de la prévention des inondations qui s'établit en recettes et en dépenses à 7.735.000,00€, soit :

DEPENSES

D'Investissement :

1.168.000 €

De Fonctionnement : 2.475.000 € dont 0,00€ de virement

RECETTES

D'Investissement :

2.475.000 € dont 0.000 € de virement

De Fonctionnement : 1.168.000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certiflé exécutoire après dépôt en préfecture le 0 4 MAI 2018

Et publication ou notification

Charlotte

LE PRESIDENT

François TATTI